



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 54.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 28  
 Qui ont pris part à la délibération : 18 Pour : 18 Contre : 0

*Date de la convocation : 15 mai 2018*

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

**Pouvoir** : M. PEGOURIE à M. GADEN.

**Absents excusés** : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

**Objet de la délibération : ASSOCIATION 3 A « ASSOCIATION D'ANIMATION D'AUCAMVILLE » : APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**Exposé :**

L'association 3 A « Association d'Animation d'Aucamville » a comme objectif l'organisation de la fête locale ainsi que d'autres manifestations contribuant à l'animation locale tel qu'un vide grenier ...

En vue de l'organisation de la fête locale, la participation de la commune fait l'objet d'une convention définissant les modalités de participation de la ville et les engagements réciproques des parties concernant les aspects financier et sécuritaire.

Cette convention prévoit notamment un engagement financier de la ville à hauteur de 11 000 € auquel s'ajouteront les droits de place après leur encaissement par la ville. Une partie du versement de cette subvention est subordonnée à une évaluation du déroulement de cette manifestation et au respect des engagements par l'association.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association 3 A « Association d'Animation d'Aucamville » pour la fête locale 2018.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Article 3** : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180522-22052018\_54-DE  
Reçu le 31/05/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E